

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2025 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n°1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège n° 4, Frédéric Marier, conseiller siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Citoyen : 3

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

224.10.2025 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire
1^{er} octobre 2025, 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025
6. Demandes
 - a) Club de motos-neige des Érables : traverse des sentiers de motoneige saison 2025-2026
 - b) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : déneigement du stationnement de l'église 2025-2026
 - c) Grande semaine des tout-petits 2025
7. Comptabilité
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
8. Dossiers municipaux
 - a) Indice des prix à la consommation (IPC) : août 2025
 - b) Dépôt des états comparatifs

- c) Calendrier des séances ordinaires 2026
 - d) SIUCQ : contribution 2026
 - e) Adoption second projet : règlement 491/2025 amendement au règlement de zonage numéro 453/2021
9. Voirie
- a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Abri d'auto temporaire garage municipal (REPORTÉ)
 - c) Réparation du cylindre pour pépine
10. Hygiène du milieu
- a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
11. Loisirs et culture
- a) Levé topographique du lot 5 622 420 : octroi de contrat
 - b) Jeudis en chansons 2026
 - c) Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSI) 2024-2029
 - d) Terrain pickleball : pierre
 - e) Invitation RDV je m'implique
12. MRC
- a) Compte-rendu MRC
 - b) Entente intermunicipale sur les ponceaux
13. Questions diverses
- a) Tonte de gazon des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph
 - b) Félicitations Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour
14. Correspondance
15. Période de questions
16. Levée de la réunion

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025 ;

225.10.2025 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 ;

226.10.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Demandes

- a) Club de motos-neige des Érables : traverse des sentiers de motoneige saison 2025-2026

ATTENDU QUE le club de Motos-neige des Érables inc. demande l'autorisation afin que le sentier de motoneige puisse traverser, pour la prochaine saison, les rangs Saint-Patrice, Saint-Louis et Saint-David de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

ATTENDU QUE le Club de Motos-neige des Érables inc. demande que la Municipalité installe de la signalisation nécessaire, afin que les automobilistes soient informés de la présence possible de motoneigistes à ces endroits ;

227.10.2025 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser les traverses des rangs Saint-Patrice et Saint-David au Club de Motos-neige des Érables inc. pour la saison 2025-2026 ;
- de mandater l'inspecteur municipal à aller faire l'inspection et les réparations, s'il y a lieu, des traverses dans lesdits rangs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- b) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : déneigement du stationnement de l'église 2025-2026

ATTENDU QUE la Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix demande à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults le déneigement du stationnement de l'église paroissiale de sorte qu'il soit praticable en tout temps tel que les années passées ;

ATTENDU QUE le stationnement de l'église paroissiale de Sainte-Brigitte-des-Saults sert aussi de stationnement incitatif pour le covoiturage ;

228.10.2025 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de déneiger le stationnement de l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults pour la saison hivernale 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- c) Grande semaine des tout-petits 2025

ATTENDU QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

ATTENDU QUE cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. » ;

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

ATTENDU QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge ;

ATTENDU QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles ;

ATTENDU QUE les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés ;

229.10.2025 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et du drapeau Municipalité amie des enfants, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre prochain, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) **Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption**

230.10.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de septembre 2025, et ce, pour les montants suivants :

Déboursés directs (chèques) :	3 102,90 \$
Déboursés directs (déboursés directs) :	64 067,05 \$
Total déboursés directs	67 169,95 \$
Factures d'achats (chèques) :	14 969,80 \$
Factures d'achats (déboursés directs) :	116 837,85 \$
Total factures d'achats	131 807,65 \$
Rémunération nette :	31 850,18 \$
Total :	230 827,78 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux

a) Indice des prix à la consommation (IPC) : août 2025

Monsieur Hébert mentionne aux membres du conseil que l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada pour la province de Québec de la période du mois d'août 2025 et à 2,7 %. Ce taux servira pour le budget municipal 2026.

b) Dépôt des états comparatifs

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal*, à la dernière séance ordinaire du conseil municipal, tenue au moins 4 semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant être adopté, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les deux états comparatifs des recettes et dépenses en séance tenante.

c) Calendrier des séances ordinaires 2026

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

231.10.2025 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront les lundis suivants et débuteront à 20 h à la salle du conseil municipal, soit au 319, rue Principale ;

• 12 janvier	• 9 février	• 16 mars (3 ^e lundi)
• 14 avril (2 ^e mardi)	• 11 mai	• 8 juin
• 13 juillet	• 10 août	• 14 septembre
• 13 octobre (2 ^e mardi)	• 9 novembre	• 14 décembre

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) SIUCQ : contribution 2026

232.10.2025 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de renouveler la desserte en mesure d'urgence et sécurité civile pour l'année 2026 ;
- de défrayer le coût de la contribution à 1,36 \$ par habitant selon la liste officielle des populations des MRC pour une contribution totale de 1165,52 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Adoption du second projet de règlement numéro 491-2025; amendement au règlement de zonage numéro 453-2021

ATTENDU QUE l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage no. 453-2021;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 453-2021 nécessitait des modifications afin d'en améliorer l'application ;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier ses normes pour le développement résidentiel en zone C4 ;

ATTENDU QUE le Conseil désire effectuer des modifications afin d'améliorer la gestion de son territoire en tenant compte des paramètres de la Loi ;

ATTENDU QUE le Conseil juge ces modifications conformes au bien de la collectivité ;

ATTENDU QUE les études et rencontres préparatoires ont été effectuées ;

233.10.2025 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par l'unanimité d'adopter le règlement no. 491-2025 modifiant le règlement de zonage no. 453-2021 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: L'article 5.4.5 intitulé *PISCINE* est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

Le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles s'applique sur le territoire municipal en plus des normes présentes aux articles subséquents.

En cas d'incompatibilité entre deux dispositions de ce règlement et du règlement provincial, la norme la plus sévère s'applique.

Article 2: La grille des usages et normes faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 453-2021 est modifiée par l'ajout de l'usage Habitation Bifamiliale et ses normes inhérentes à la colonne 5 de la grille C4 dont le contenu apparaît en annexe du présent règlement d'amendement ;

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adopté à Sainte-Brigitte-des-Saults, le 1^{er} octobre 2025

9. **Voirie**

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

Considérant les vacances de l'inspecteur en voirie, aucun rapport n'est fait.

b) **Abri pour la saison hivernale 2025-2026**

REPORTÉ

c) **Réparation du cylindre pour la pépine**

ATTENDU QUE la tige du cylindre de la pépine est brisée ;

234.10.2025 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission du 29 septembre 2025 de Regy Hydraulique au montant de 1195 \$ plus les taxes applicables pour les réparations de la tige du cylindre de la pépine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Hygiène du milieu

- a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur Alain Conraud, conseiller municipal, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

11. Loisirs et culture

- a) **Levé topographique du lot 5 622 420 : octroi de contrat**

ATTENDU QUE la cabane de la patinoire est en mauvais état ;

ATTENDU QUE la Municipalité étudie la possibilité de la remplacer en 2026 par un nouveau bâtiment mieux adapté aux besoins des usagers et des usagères de la patinoire et de la surface de dek hockey ;

ATTENDU QUE pour produire une estimation des coûts reliés à la réalisation de ce projet, la Municipalité doit obtenir un levé topographique pour connaître les limites de propriété du lot 5 622 420 et l'emplacement exact des éléments naturels et artificiels qui se trouvent sur ce terrain ;

ATTENDU les deux soumissions reçues ;

ATTENDU QUE la firme Dubé arpenteurs-géomètres est le plus bas soumissionnaire au niveau du taux horaire ;

235.10.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'octroyer le mandat d'arpentage pour le projet de construction d'un bâtiment de services à proximité de la patinoire à la firme Dubé arpenteurs-géomètres au montant maximal de 5 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- b) **Jeudis en chansons 2026**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite être l'hôte d'un spectacle de musique exclusivement francophone dans le cadre des Jeudis en chansons présentés par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec entre le 2 et le 16 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec offre un programme de soutien financier aux organismes promoteurs ;

ATTENDU QUE le formulaire d'inscription doit être rempli et acheminé à la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec avant le 28 novembre 2025 ;

236.10.2025 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, Geneviève Payette, pour remplir et acheminer un formulaire d'inscription à la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec pour les jeudis en chansons avant le 28 novembre 2025 ;
- de désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mathilde Potvin, comme personne autorisée à signer le formulaire d'inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSiS) 2024-2029**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du fonds régional de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSiS) 2024-2029 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults souhaite davantage venir en aide aux personnes vulnérables qui sont établies sur son territoire ;

ATTENDU QUE le comité MADA (Municipalité amie des aînés) désire déposer un projet dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSiS) qui vise à sortir les aînés brigittois de l'isolement ;

237.10.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la coordonnatrice en loisirs et en communications, Madame Geneviève Payette, pour compléter et transmettre un formulaire d'intention de projet à la Corporation de développement communautaire Drummond au plus tard le 24 novembre 2025 ;
- de désigner la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mathilde Potvin, comme personne autorisée à signer tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre de l'ACSiS ;
- que la Municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet, s'il y a lieu, advenant une réponse positive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) **Terrain de pickleball : pierre**

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement du terrain de pickleball sont pratiquement terminés ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'ajouter de la pierre concassée 0 ¾ et de la terre autour de la surface de béton pour faire la finition ;

238.10.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire l'achat de pierres concassées 0 % et de terre pour un montant maximal de 1200,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) **Invitation RDV je m'implique**

ATTENDU QUE Loisirs Sport Centre-du-Québec (LSCQ) invite tous ses membres de leur communauté à leur RDV je m'implique ;

ATTENDU QUE pour l'occasion, tous les membres présents pourront assister en primeur à :

- Une formation gratuite sur « les incontournables du financement » en compagnie de madame Marie-Claude Gratton, fondatrice d'Espace Idées ;
- Au lancement des divers programmes d'aide financière à LSCQ ;
- Au tirage de 500 \$ à gagner destiné à l'organisme de notre choix ;
- Au dévoilement du rapport annuel de LSCQ ;
- À l'assemblée générale annuelle de LSCQ.

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs et des communications, Madame Geneviève Payette désire y participer ;

239.10.2025 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la coordonnatrice des loisirs et des communications, Madame Geneviève Payette à participer au RDV je m'implique de Loisir Sport Centre-du-Québec le 23 octobre 2025 à 18 h 30 au Collège Saint-Bernard de Drummondville ;
- de défrayer les frais de déplacement, ainsi que les autres frais inhérents, s'il y a lieu, à celle-ci pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. **MRC**

a) **Compte-rendu MRC**

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Drummond.

b) Entente intermunicipale sur les ponceaux

ATTENDU QUE le Décret 1596-2021 du 15 décembre 2021 relatif au *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations* (ci-après nommé *Régime transitoire*) a préséance sur certaines dispositions relatives aux ponceaux du règlement MRC-534 sur l'écoulement des eaux de la MRC ;

ATTENDU QUE le *Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations* découlant du cadre réglementaire modernisé adopté le 11 juin 2025 (ci-après nommé *Régime permanent*), et dont l'entrée en vigueur est prévue ultérieurement ;

ATTENDU QU'en vertu du *Régime transitoire* et du cadre réglementaire modernisé, les municipalités ont désormais la responsabilité d'appliquer les dispositions réglementaires relatives aux ponceaux et traverses de cours d'eau sous leur compétence ;

ATTENDU QUE les gestionnaires de cours d'eau de la MRC de Drummond possèdent déjà l'expertise nécessaire pour l'application des normes relatives aux ponceaux ;

ATTENDU QUE la MRC désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C -27.1) pour conclure une entente intermunicipale pour l'application de la réglementation provinciale relative aux ponceaux ;

ATTENDU QUE lors d'un premier sondage des municipalités en 2023, 16 d'entre elles se sont montrées intéressées à se prévaloir d'une telle entente ;

240.10.2025 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par : Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de demander à la MRC la signature d'une entente intermunicipale concernant l'application de la réglementation provinciale en matière de ponceaux.

13. Questions diverses

a) Tonte de gazon des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph

241.10.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'octroyer le contrat de tonte de gazon à la pointe des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph à Madame Aline Courchesne pour la somme de 250,00 \$ pour la saison estivale 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Félicitations Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour

ATTENDU QUE Monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour a récemment été nommé à un poste ministériel, soit celui de ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

ATTENDU QUE cette réalisation contribue au rayonnement de notre région et témoigne de son engagement envers les citoyens de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults souhaite souligner publiquement cette réussite et exprimer sa reconnaissance pour le travail accompli ;

242.10.2025 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adresser ses plus sincères félicitations à Monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour pour sa nomination au poste de ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la correspondance reçue, s'il y a lieu, du mois de septembre 2025.

15. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

16. Levée de la réunion

243.10.2025 Il est 20 h 31, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale